



Affiché le
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2025

Le mercredi 5 novembre 2025 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 29 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Juliette EME, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Madame Chantal CLAR, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Françoise NAEL, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Mathieu SAMSON, Monsieur Marc MAHE, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :

Madame Marie DUBOIS (procuration donnée à Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC).
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER).
Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Juliette EME).
Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Gurvan NICOL).
Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Françoise NAEL).
Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Emmanuelle HERVIO).

Absents sans procuration :

Madame Guenola QUILLAY (arrivée au bordereau n°1)

Madame Chantal SIMON
Madame Aurore HAREL

Secrétaires de séance : Madame Marie LE CROM, Madame Emmanuelle HERVIO

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL, Madame QUILLAY

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025.

## **2- DGS - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS DANS LE TABLEAU**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour),

7 n'ont pas participé au vote : Madame Françoise NAEL, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Mathieu SAMSON, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Marc MAHE

2 abstention(s) :  
Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PROCÈDE** à l'élection d'un nouvel adjoint au maire au scrutin secret, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

- **PREND CONNAISSANCE** des résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de votants : 23  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 21

Candidat élu : Monsieur LE SCOUARNEC

- **PREND ACTE** de la délégation du neuvième adjoint qui sera en charge des mobilités douces,

- **DÉCIDE** l'ordre des adjoints dans le tableau comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Marie LE CROM
- 2ème adjoint : Jean-François GUILLEMET
- 3ème adjoint : Claire PARENT MER
- 4ème adjoint : Myriam DEVINGT
- 5ème adjoint : Benoît LE ROL
- 6ème adjoint : Marie DUBOIS
- 7ème adjoint : Julien BASTIDE
- 8ème adjoint : Stéphane RENAULT
- 9ème adjoint : Pierre LE SCOUARNEC

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

### **3- DGS - CRÉATION DE DEUX DÉLÉGATIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour),

7 n'ont pas participé au vote : Madame Françoise NAEL, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Mathieu SAMSON, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Marc MAHE

2 abstention(s) :

Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à attribuer deux délégations supplémentaires aux conseillers municipaux :

- Un poste de conseiller municipal en charge des ressources humaines dont la tâche sera confiée à Madame Chantal CLAR.

- Un poste de conseiller municipal en charge de la langue bretonne dont la charge sera confiée à Monsieur Gurvan NICOL.

- **DÉCIDE** que Madame Chantal CLAR et Monsieur Stéphane RENAULT siégeront au sein de la commission permanente :

- Ressources Humaines / Police Municipale

### **4- DF - MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2025,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au lot 3 "Responsabilité civile et risques annexes Commune" du marché de prestations de services d'assurances, tel qu'il a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**5- DF - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS : AJOUT DE DEUX NOUVEAUX COMPTES BUDGETAIRES EN M57**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AJOUTE** deux nouveaux comptes à la liste des immobilisations amortissables de la commune, avec les durées d'amortissement correspondantes ci-dessous :

| Compte | Intitulé du compte       | Durée d'amortissement proposée |
|--------|--------------------------|--------------------------------|
| 21578  | Autre matériel technique | Durée : 8 ans                  |
| 2185   | Matériel de téléphonie   | Durée : 5 ans                  |

- **DÉCIDE** que les durées d'amortissement fixées ci-dessus s'appliqueront à toutes les immobilisations enregistrées à ces comptes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **DÉCIDE** que les autres durées d'amortissement fixées par la délibération du 11 mai 2022 demeurent inchangées. Le nouveau tableau d'amortissement est annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à se charger de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État.

**6- DGS - PARTENARIAT ENTRE LE LYCÉE DU GUESCLIN ET LA VILLE D'AURAY POUR LA RÉALISATION D'UN ESPACE "PÈRE NOËL" EN 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le partenariat avec le Lycée Professionnel Bertrand du Guesclin pour la conception et la réalisation de la décoration de l'espace « Père Noël » dans la Chapelle de la Congrégation ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout

document afférent à cette opération.

#### **7- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

#### **8- DF - RAPPORT CLECT\_TRANSERT DE LA GESTION D'UN MULTI-ACCUEIL DE LANDEVANT A AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT joint en annexe évaluant le transfert de charges et de recettes lié au transfert de la gestion du multi-accueil « Ty Ar Vugale » de Landévant à la Communauté de communes ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **9- DF - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ESPACE ATHÉNA – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (21 voix pour),

7 voix contre :  
Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 abstention(s) :  
Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés de travaux tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution,

#### **10- DGS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "CHAT VA BIEN"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de **1 000 €** à l'association « Chat va bien d'Auray », en reconnaissance de son action en faveur de la protection animale sur le territoire communal.

- **DEMANDE** à Madame Chantal SIMON de ne pas prendre part, ni aux débats ni au vote de la présente délibération, conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales.

- **AUTORISE** Madame le Maire à se charger de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture du Morbihan.

#### **11- DF - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU CLUB DES ARCHERS DU RAIL D'AURAY POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TIR A L'ARC**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € en 2025 à l'association des Archers du rail d'Auray pour leur participation aux Championnats de France de tir ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **12- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET – AVENANT N°5 AU LOT 17 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°5 au lot 17 « Électricité – courants forts et faibles » du marché de travaux de rénovation et extension du complexe sportif La Forêt décrit ci-

dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**13- DF - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU TY COAT\_FFF (FAFA) ET MORBIHAN ENERGIE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et auprès de Morbihan Energie ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**14- DCDC - MEDIATHEQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE POUR ACCUEILLIR DES ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Auray et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour accueillir des animations du Relais Petite Enfance.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**15- DEEJ - TIERS LIEU JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LA CABANATOUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant de la convention présenté.



- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**16- DEEJ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PATRONAGE LAÏQUE D'AURAY GYMNASTIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote :Monsieur KERLAU

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention présentée.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**17- DSTS - MODIFICATION DES STATUTS DE MORBIHAN ENERGIE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.

- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

**18- DSTS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN DE MASSIF DES LANDES ALRÉENNES - PHASE 2025-2027**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'engagement de la commune dans la phase de construction (2025-2027) Du Plan de Massif des Landes Alréennes, en lien avec les collectivités territoriales et services de l'État concernés,

- **CONFIRME** l'intégration de la commune au périmètre du massif, que ce soit :
  - en tant que commune réglementaire classée à risque,
  - en tant que commune à risque non encore classée mais candidate à l'intégration,
  - ou en tant que commune stratégiquement située dans le périmètre sensible (interface, continuité territoriale, dessertes, enjeux exposés),
- **ADHÈRE** aux objectifs du futur plan de massif, notamment :
  - l'élaboration d'un zonage stratégique (interface urbain/forêt, zones de propagation),
  - l'amélioration des dessertes DFCI et de la sécurisation des accès,
  - la mobilisation du foncier (acquisition, conventions, DIG),
  - la mise en œuvre d'aménagements sylvicoles et préventifs (OLD, coupures, gestion des landes),
  - l'optimisation des points d'eau et de la gestion forestière à des fins DFCI,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile à la participation de la commune, notamment dans le cadre de groupes de travail, de conventions techniques ou financières liées à l'élaboration du plan,
- **DÉSIGNE** un référent communal pour le suivi et la contribution aux travaux de plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques.

#### **19- DGS - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN**

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND connaissance** du rapport d'activités 2024 du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

#### **20- DGS - RAPPORT ANNUEL 2024 SERVICE DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS D'AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND connaissance** du rapport annuel 2024 pour le service Prévention et Valorisation des Déchets.

#### **21- DU - TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE AD 205, SITUÉE À BREC'H RUE PIERRE ALLIO, À LA RÉGION BRETAGNE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le transfert de droit en pleine propriété de l'ensemble du patrimoine foncier du lycée du Guesclin à la Région Bretagne, à savoir la parcelle cadastrée AD 205 d'une superficie de 40 405 m<sup>2</sup>,

- **APPROUVE** la rédaction de l'acte administratif par la Région ;

- **APPROUVE** la prise en charge par la Région Bretagne des éventuels frais de géomètre et des éventuels frais liés à la rédaction de l'acte administratif ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte administratif.

## **22- DRH - VILLE D'AURAY – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur KERGOSIEN

9 abstention(s) :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Madame HERVIO, Monsieur GUYOT, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 6 novembre pour le poste de directrice de la communication et du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour les autres postes.

- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter 6 novembre pour le poste de directrice de la communication et du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour les autres postes.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

## **23- DRH - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026
- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **24- DRH - CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET DE TECHNICIEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la création d'un contrat de projet à temps plein en référence au cadre d'emploi de technicien, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **25- DRH - VILLE D'AURAY/CCAS – ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CDG56 – MUTUELLE SANTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1er janvier 2026, auprès de l'organisme d'assurance INTERIALE Mutuelle, représentée par l'intermédiaire en assurance RELYENS SPS,
  - **ACCORDE** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective.
  - **FIXE** le niveau de participation d'un montant unitaire mensuel brut de 15 € par agent,
- Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.
- **AUTORISE** Madame le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription à la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé (document annexé 2).

## **26- DRH - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION SUR LE POSTE DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un agent en charge de la fonction « Transport à la Demande ».

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1er novembre 2025 pour une durée d'un an.

Les recettes en résultant seront affectées au budget de la Ville.

## **27- DRH - VILLE D'AURAY – MISE EN PLACE D'UN COMPLEMENT IFSE "INCLUSION"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les dispositions de mise en place du complément d'IFSE "inclusion"

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A 19h55 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.